

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 624 Vœu relatif aux mégots sur la voie publique.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu V236 rattaché à la délibération DPE 45 Avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris Relatif au ramassage des mégots sur la voie publique déposé par Jacques Boutault, David Belliard, Joëlle Morel et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris ;

Considérant les 350 tonnes de mégots ramassées chaque année par les services de la Ville de Paris ;

Considérant que les mégots disséminent 2 500 substances différentes dans la nature, dont des métaux lourds et polluants comme la nicotine, le cadmium et le plomb, toxiques et nuisibles à l'environnement ;

Considérant qu'un mégot pollue à lui seul 500 litres d'eau, la rendant impropre à la consommation ;

Considérant qu'il met en moyenne 12 ans à se dégrader dans un environnement naturel ;

Considérant l'action de la Ville de Paris contre la pollution entraînée par ces déchets, à travers notamment l'installation de 30 000 corbeilles de rue munies d'éteignoirs, la distribution de cendriers de poche, la mise en place d'une verbalisation de 68€ pour un jet de mégot, mais également l'expérimentation de 6 parcs sans tabac ;

Considérant l'obligation faite aux cafés détenteurs d'une terrasse ouverte d'y installer des cendriers et d'assurer leur vidage ;

Considérant la contribution du Budget Participatif à des projets d'installation de cendriers sur les campus des universités parisiennes ;

Considérant les campagnes de la Ville et du Gouvernement visant à sensibiliser les fumeuses et fumeurs aux pollutions engendrées par un jet de mégot ;

Considérant le courrier envoyé par la Maire de Paris à la Secrétaire d'État à la Transition Écologique en mai 2018 proposant de réunir les fabricants de cigarettes afin d'étudier la création d'un éco-organisme ;

Considérant la volonté de la Secrétaire d'État à la Transition Écologique de responsabiliser les industries du tabac, et qui a les réunit en ce sens ;

Considérant la possibilité d'installation de cendriers adaptés en concertation avec les municipalités, la mise en place d'un dispositif de collecte et de valorisation des mégots par les cigarettiers que permettrait un tel éco-organisme ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que le Gouvernement précise les modalités opérationnelles de mise en place d'une responsabilité élargie des fabricants de tabac, tout particulièrement par la création d'un éco-organisme
- Que la Ville de Paris soit partie prenante des travaux pour la création de cet éco-organisme